

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2025  
Délibération n°1

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 19h30, le Conseil Municipal  
convoqué le trente et un janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents** : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

**Absents** ;

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; Virginie JEANE à PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : REGLEMENT ANTICIPE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET COMMUNE (M57)**

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

	BP 2024	Quart de l'investissement
M57 Principal	2 063 293,01 €	515 823,25 €

Chapitre 21	23 323,25 €
100 - Acquisitions foncières	5 000,00 €
101 - Aménagements et mobiliers urbains	5 000,00 €
102 - Travaux de voirie	25 000,00 €
103 - Rénovation des Bâtiments Communaux	50 000,00 €
104 - Acquisition matériel divers	10 000,00 €
105 - Travaux forestiers	
106 - Travaux d'aménagement des cimetières	
107 - Eclairage public	100 000,00 €
108 - Risques naturels	

109 - Sentiers	
110 - Création d'une école intercommunale	100 000,00 €
111 - Parkings communaux	20 000,00 €
1501 - Réhabilitation parking d'Entraigues	50 000,00 €
2101 - Budget participatif	
214 - Eglise Saint Etienne/Fonds Bapti	
2201 - Confortement chapelle du Villard	
2301 - Révision du PLU	
2302 - Crue d'octobre 2023	50 000,00 €
2401 - Crues de juin 2024	50 000,00 €
417 - Restauration chapelle Ailefroide	
436 - Modification du PLU	15 000,00 €
438 - Sites d'escalade	12 500,00 €

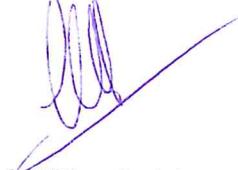
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'autoriser** madame le Maire à mandater les dépenses selon les modalités détaillées ci-dessus.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif sur les articles et opérations concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

**Le maire**

**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**

**Maryline FISCHER**



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales